



**A**ssociation de  
**S**olidarité avec  
**T**ous les  
**I**mmigrés

# Rapport d'activités **2020**

## ASTI Bordeaux

Association reconnue d'intérêt général



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE



# INTRODUCTION

.....

**L'année 2020 restera pour tous une année très particulière, marquée par l'irruption de la pandémie du COVID 19, et les confinements successifs.**

**Pour l'ASTI Bordeaux, cela a signifié une suspension totale ou un ralentissement de ses activités, mais aussi une profonde crise de la gouvernance avec la démission de son président, et l'urgence de trouver de nouveaux locaux, sous peine de ne pas pouvoir reprendre ses activités.**

## **Démission du président en mai 2020**

La démission de Frédéric Alfos, président historique, pilier de l'ASTI depuis de nombreuses années, intervient le 10 mai. Des difficultés de communication au sein d'un bureau ne pouvant se réunir que virtuellement, ont entraîné cette démission. Il évoquait certes, chaque année, son envie de quitter la présidence mais cette annonce brutale, en pleine crise sanitaire, nous a empêchés de préparer sereinement son remplacement.

Les deux vice-présidentes, Christine Milhé et Françoise Astruc, assurent la continuité de la responsabilité de l'association, s'appuyant sur un bureau élargi à des membres actifs du CA, jusqu'à l'Assemblée Générale du 27 octobre et l'élection d'un nouveau Conseil d'Administration et d'un nouveau bureau. Christine Milhé devient alors présidente officielle.

## **Nécessité de trouver de nouveaux locaux**

La crise sanitaire a également accentué un problème qui était déjà une évidence pour beaucoup : la question de locaux

inadaptés à l'accueil, dans de bonnes conditions, du public que nous accompagnons. Ces locaux de la rue Causserouge, que nous louions depuis vingt ans, non aérés, sans fenêtre, exigus, ne pouvaient pas correspondre aux protocoles sanitaires, et il est apparu urgent de rechercher un nouveau lieu pour nos activités.

Les recherches dans le parc privé ont vite semblé impossibles, tant le prix du marché bordelais, notamment dans le quartier Saint-Michel, est au-dessus de nos moyens. Nous avons donc pris contact avec des institutions publiques (Conseil Départemental de la Gironde, Mairie de Bordeaux, bailleurs sociaux) pour trouver une solution rapidement. En juin 2020, le bureau décide de déposer un dossier de demande de locaux associatifs auprès de la mairie. Quelques mois plus tard, en novembre 2020, cette demande se concrétise par une proposition de locaux, rue Leydet, une maison de 150 m<sup>2</sup> avec cour arborée, qui nous convenait. Mais la mairie se rétracte finalement au vu de travaux de réhabilitation trop importants. En attendant que ces travaux soient réalisés, la municipalité nous propose les locaux de l'ancien collège Fieffé, pour une surface de 265 m<sup>2</sup>.

Trois salles de cours, trois bureaux pour les permanences, nous permettent de poursuivre plus sereinement notre activité. C'est une solution provisoire, puisqu'un projet concernant la petite enfance était alors prévu dans ces locaux.

Une convention est signée début 2021 entre l'ASTI Bordeaux et la mairie, moyennant une redevance d'occupation et une participation aux charges. Elle se terminera au 30 juin 2022.

Même si cette solution nous permet de continuer à travailler, elle reste une solution provisoire et ne règle pas définitivement la question d'un lieu pérenne pour nos activités.

Les recherches doivent se poursuivre.

## ASTI 2020

100 Adhérents

100 bénévoles dont 50 réguliers

6000 heures de bénévolat

1 salariée à temps partiel

1200 personnes reçues (cours, permanence, courrier)

**Ces deux points, gouvernance et locaux, se sont ajoutés aux problèmes spécifiques liés à la crise sanitaire et ont alimenté les débats difficiles de cette « drôle » d'année pour l'ASTI Bordeaux.**

**Nous espérons que nous saurons les surmonter ensemble et que ces turbulences auront, au final, un effet positif pour l'avenir de notre association.**

# SOMMAIRE

p. 2 INTRODUCTION

p. 5 LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABETISATION

Philosophie des cours de français à l'ASTI

Une année particulière

p.6 De septembre 19 à mars 2020

Organisation, groupes, inscriptions, locaux, formateurs,  
formation, communication, pédagogie, outils

p.9 De mars à l'été 2020

La rentrée de septembre 2020

p. 10 LES PERMANENCES JURIDIQUES ET  
ADMINISTRATIVES - LA DOMICILIATION

Philosophie des permanences

Une année particulière pour l'organisation

p.12 Analyse de la population accueillie

p.17 Le contexte juridique

p.18 Les formations au droit des étrangers

p. 20 LES REPRESENTATIONS EXTERIEURES

Dans les collectifs

Collectif MIE, RESF 33, EGM, Cercles de silence

Dans les associations

Autres actions ou représentations

p. 24 LA FASTI

Rencontre nationale « Les femmes dans notre  
mouvement »

Journal OLF

p. 25 CONCLUSION

# LES COURS DE FRANÇAIS ET L'ALPHABÉTISATION

.....

## **Philosophie de nos cours de français**

Ces cours sont fondés sur le constat, à la fois des membres de l'ASTI et des personnes immigrées elles-mêmes, que l'apprentissage du français est le « passage obligé » d'une bonne insertion. Nous proposons donc un apprentissage du français **essentiellement oral**, qui développe, chez les apprenants, des connaissances de base qui leur permettent de comprendre et se faire comprendre dans leur vie quotidienne. Cet apprentissage concrétise l'**accession à l'autonomie** que l'ASTI souhaite leur apporter. Il s'accompagne de quelques données sur les institutions françaises, les us et coutumes du pays, afin qu'ils soient plus à l'aise dans leur nouveau monde, « la France ».

**Ces dernières années, nous avons accentué la proposition de cours pour les nouveaux arrivants les plus en difficulté, ceux que nous nommons les « débutants ».** Même si nous répondons aussi à d'autres niveaux ou spécificités, intermédiaires, avancés et alphabétisation, c'est avant tout cette catégorie de personnes que nous accueillons massivement.

Nous invitons nos apprenants à s'adresser aux permanences juridiques et administratives qui se tiennent à l'ASTI, pour essayer de résoudre leurs problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

## **Une année particulière**

Traditionnellement, ce bilan des cours de français concerne une période allant de début septembre à fin juillet, car nous suivons le rythme scolaire.

**La crise sanitaire a stoppé net notre activité le 3 mars 2020, avant que nous puissions reprendre les cours de manière délocalisée, en septembre 2020.**

Nous évoquerons donc dans ce bilan 2020 trois périodes distinctes :

- 1 - de septembre 2019 à début mars 2020, où nous connaissons une activité "normale".
- 2 - de début mars 2020 à juin 2020 où l'activité a cessé.
- 3 - de fin septembre 2020 à décembre 2020 avec une reprise partielle de nos cours.

## 1. Septembre 2019 à mars 2020

### L'organisation

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h30, sur trois créneaux horaires (15h30-17h, 17h15-18h45 et 19h-20h30)**. Cette grille horaire permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non). Les apprenants choisissent le groupe qui leur convient le mieux et qui respecte leurs contraintes d'ordre professionnel et/ou familial. Chaque groupe d'apprenants se voit donc proposer **deux cours de 1h30 par semaine**. Autant que possible, les deux cours sont proposés sur deux jours à suivre, à la même heure, pour simplifier et faciliter l'adhésion des apprenants.

### Les groupes de niveau

Nous conservons les quatre niveaux existant depuis longtemps à l'ASTI soit : Débutants, Intermédiaires, Avancés et Alphabétisation, et y ajoutons le SAS d'accueil.

**Alphabétisation** : le groupe est composé de personnes « analphabètes », n'ayant pas été scolarisées (ou peu), mais parlant assez bien français. Un apprentissage de l'écrit leur est proposé (lecture/écriture). Nous avons deux groupes, de deux niveaux différents.

**Débutants** : le groupe est composé de personnes arrivées en France depuis peu. Ces personnes, souvent scolarisées dans leur pays d'origine, n'ont que peu ou aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin. Il s'agit donc d'initier ces personnes à la compréhension et l'expression du français à l'oral. Comme déjà signalé, cette population est prioritaire pour nous. Nous proposons huit groupes pour ce niveau.

**Intermédiaires** : ce groupe est composé de personnes possédant quelques bases de la langue française. L'objectif de ces groupes est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orale d'un niveau supérieur à celui des débutants (compréhension, production et correction phonétique). Nous proposons quatre groupes par semaine. La seule évolution possible est le passage de débutants à intermédiaires.

**Avancés** : ces personnes maîtrisent déjà les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise de l'écrit (compréhension et production) et le perfectionnement de l'oral. Nous proposons un seul cours par semaine.

Cette répartition des cours, expérimentée en 2019-20, a été reconduite cette année.

#### Nouveauté 2019-20

#### Le « SAS d'accueil »

Face aux importants écarts de niveaux constatés dans les groupes de débutants, qui s'accroissent en cours d'année, nous avons mis en place un groupe dit « SAS d'accueil » dédié aux très bas niveaux.

Ils sont accueillis pendant quelques semaines, pour une remise à niveau qui leur permet de s'intégrer dans les groupes de débutants et surtout de ne pas les décourager face à un groupe déjà constitué et ayant acquis un certain niveau.

## L'accueil et les inscriptions

La rentrée a eu lieu le 16 septembre 2019 et les cours ont eu lieu jusqu'au 13 mars 2020, sans interruption, sauf pour la période de Noël. La semaine précédant le jour de rentrée, **les 10 et 11 septembre**, nous avons organisé deux après-midis d'inscription où nous avons inscrit **260 apprenants**. Au cours de l'année, si certains cours se vident, nous ré-inscrivons de nouvelles personnes.

Lors des inscriptions de septembre (ou en cours d'année), nous évaluons rapidement le niveau de la personne, essentiellement autour de la compréhension orale et de son niveau d'alphabétisation, pour l'affecter au groupe adéquat. Nous pouvons, à tout moment, à la demande de l'apprenant ou de ses formateurs, le changer de niveau. Lors de ce premier contact, un document de bienvenue est remis, expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutants, traduit dans de nombreuses langues.

### Chiffres jusqu'à mars 2020

**260** apprenants inscrits  
les 10 et 11.09.21

**532** apprenants inscrits au total

**47** formateurs

**470** cours d'1h30

**5429** présences

**7,6** apprenants par cours

### Les locaux

Rue Causserouge, nous disposons de trois salles de cours, chaque salle pouvant recevoir environ une quinzaine de personnes. Chacune est équipée d'un tableau et d'un ordinateur qui permet d'accéder à Internet (outil de plus en plus utilisé pendant les cours). Un lecteur de CD et une mini-enceinte bluetooth sont à disposition.

### La gestion des présences

Un relevé de présence se fait à chaque cours et permet de tenir à jour un tableau hebdomadaire, communiqué aux coordinateurs faisant l'accueil, de manière à "recharger" les groupes qui ont de la place. Ce relevé permet de délivrer, à la demande, des certificats d'apprentissage du français, importants pour les dossiers de demande de titres de séjour ou administratifs. Il permet aussi de chiffrer exactement le nombre d'apprenants.

### Les formateurs

L'équipe de formateurs, tous bénévoles, se compose de **47 personnes**. Chaque formateur assure, au minimum, un cours par semaine. La plupart des cours sont assurés par des binômes, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants, un positionnement différent des formateurs et aussi des relais plus faciles en cas d'absence. **Chaque apprenant voit ainsi 2 à 4 formateurs par semaine** ; cette multiplicité de contacts s'avère une vraie richesse pour nos apprenants.

Les bénévoles se composent d'étudiants, de personnes en activité, de demandeurs d'emploi ou encore de retraités. D'une année sur l'autre, plus d'un tiers des formateurs continue son activité au sein des cours de français. Les formateurs les plus jeunes, du fait de leurs études ou recherche d'emploi, sont malheureusement souvent amenés à nous quitter au milieu de l'année.

Le **cahier de liaison** est l'outil de base du lien entre les formateurs d'un même groupe. A disposition dans la salle, les formateurs le remplissent à la fin de chaque cours. C'est un moyen de communication particulièrement utile. Il permet notamment de connaître les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, de faire remonter les réactions du groupe observées pendant les cours et, enfin, de signaler les difficultés rencontrées par tel ou tel apprenant.

Il est actuellement de plus en plus souvent complété par des échanges par mail ou en réunion pour les intervenants d'un même groupe.

### La coordination

Cette année une équipe de **six coordinateurs** encadre l'activité des cours de français à l'ASTI. Ils sont chargés de l'organisation générale de cette activité : l'inscription des apprenants, le recrutement des bénévoles, l'organisation matérielle de la rentrée, les relations avec le bureau et le C.A. de l'association, l'organisation des réunions de formateurs, les formations et les fêtes, la gestion des questions pédagogiques, de la documentation et de l'organisation matérielle. Les coordinateurs se réunissent tous les mois pour assurer le suivi de l'action. Un compte-rendu est systématiquement envoyé au bureau de l'ASTI et une version sous forme de lettre d'information à tous les formateurs.

**Quatre de ces coordinateurs sont référents d'accueil** et assurent la permanence de 17h à 19h30, pendant les cours. Il s'agit de s'assurer du bon déroulement des cours, de l'ouverture et la fermeture des locaux et des salles, de l'orientation des apprenants, de la gestion des présences et des absences, de la proposition de supports pédagogiques aux formateurs mais aussi de recevoir les visiteurs extérieurs pour les informer des engagements et activités de l'ASTI ou de les orienter, si besoin, vers d'autres associations.

### Formation - communication

Une formation a été proposée par le **CLAP le 16 novembre, pour 8 nouveaux formateurs**. Une réunion de formateurs a eu lieu **le 8 décembre**, réunion très dynamique avec des échanges sur nos pratiques.

La circulation de l'information se fait essentiellement par email (cf. CR des réunions de coordination ou du CA de l'ASTI, etc...).

Le site de l'Asti permet aussi de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des horaires des cours de français et d'alphabétisation en particulier.

### Outils pédagogiques - fonds de ressources

Nous disposons à l'ASTI de documents didactiques en adéquation avec notre structure et nos objectifs. Les formateurs ont ainsi accès à une grande variété de documents et de supports de cours en version papier, sur CD ou sur Internet.

Nous proposons aux formateurs des débutants une grille de thèmes de cours associée à une proposition de calendrier d'évolution, ainsi qu'une liste de ressources pour aider à construire les cours, fascicules et sites internet.

Les formateurs peuvent l'utiliser comme bon leur semble et cela peut aussi servir de base à un travail en commun.



## 2. Mars à l'été 2020

Pour cause de pandémie, toutes les activités des cours de français stoppent début mars 2020. Les rencontres, formation CLAP (14 mars) et réunion de formateurs (avril) n'auront pas lieu.

Seuls subsisteront quelques liens téléphoniques entre des formateurs et des apprenants, mais cela restera des initiatives individuelles.

## 3. Rentrée de septembre 2020

Quelque soit l'évolution de la situation sanitaire, nous savons en septembre que nous ne resterons pas dans les locaux de la rue Causserouge.

En attendant de trouver de nouvelles solutions pérennes, nous nous faisons prêter provisoirement **trois salles dans le quartier**. Une au 72 rue des Faures (prêt du Centre social Saint-Michel), une dans la halle des Doves et une au 16 rue Saumenude (prêts de la Mairie). Avec de nouveaux horaires dépendant exclusivement des créneaux alloués, nous allons, dans le respect des consignes sanitaires (**9 apprenants maximum et un seul formateur**) mettre en place des **cours d'1 heure**.

**8 cours de débutants et 2 cours d'intermédiaires** vont alors démarrer.

Une réunion de formateurs aura lieu le **17 septembre réunissant 15 formateurs** et c'est avec **une petite vingtaine de formateurs** que nous avons commencé ces cours, qui ont toujours eu lieu malgré les difficultés matérielles de clés, d'outils pédagogiques, de communication difficile et les changements constants de règles que le gouvernement mettait en place face à l'évolution de la situation sanitaire.

## Conclusion

**La demande pour suivre des cours de français est toujours importante.**

**La crise sanitaire nous a fait perdre contact avec de nombreux apprenants et beaucoup de formateurs n'ont pas désiré reprendre début septembre 2020.**

Ce n'est qu'un constat, il est trop tôt pour en tirer la moindre conclusion.

Le seul changement dans nos pratiques aura été, sur cette année 2019-2020, **la mise en place de ce "SAS d'accueil"**. Mais dès mars 2020, quand l'activité s'arrête, nous faisons le constat que cette organisation ne produit pas les résultats escomptés. Le côté « provisoire » et transitoire n'a pas fonctionné, en partie par attachement au groupe de départ et volonté de rester à l'horaire choisi. Face à l'absence de rotation, le seul groupe de ce type ne couvrait plus la demande et le problème, que nous pensions résoudre, réapparaissait dans nos groupes de débutants. Nous étions déjà, à cette période, pratiquement résolus à **abandonner cette option**.

# LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES - LA DOMICILIATION

.....

## **Philosophie de nos permanences**

Nos activités juridiques et administratives s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI Bordeaux de favoriser **l'insertion** dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une **intégration** réussie. À terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une **réelle citoyenneté par l'accès aux droits**, qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

Le rôle des permanences juridiques et administratives est donc un rôle **d'information, d'explication, de conseil et d'accompagnement**. Dans le cadre du soutien juridique la personne est informée des différentes solutions envisageables pour régler sa situation. Elle seule décidera en toute connaissance de cause de la suite à donner à ses démarches.

## **Une année particulière pour l'organisation**

L'incidence de la crise sanitaire a été importante sur notre activité de permanences. Les confinements, mais aussi la configuration de nos locaux et les couvre-feux successifs, nous ont obligés à rechercher des solutions pour pouvoir continuer à assurer autrement - sans accueil physique - nos activités d'information et de conseil aux personnes étrangères. Elles ont permis de maintenir une activité moindre, mais significative.

### **1. De janvier au 16 mars 2020**

Nous avons maintenu une fréquence de **trois permanences par semaine** : le lundi de 14h à 16 h, le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10 h à 12 h. Soit, au total sur ce premier trimestre, **10 permanences administratives et 19 permanences juridiques**. L'équipe des permanenciers comprend **une dizaine de bénévoles réguliers** et quelques bénévoles, plus ou moins stables.

Le courrier est distribué aux domiciliés lors de chacune des permanences. Pour rappel, l'ASTI Bordeaux est agréée par la Préfecture de la Gironde pour la domiciliation de personnes sans domicile stable depuis le 3 mars 2011. Cet agrément, renouvelé le 11 janvier 2019 pour une durée de 5 ans, est limité aux usagers de l'ASTI.

**En 2020, 5 169 courriers ont été gérés pour le compte de 315 personnes domiciliées.**

## 2. Du 17 mars à la fin de l'année 2020

### L'arrêt des permanences en présence

La Covid 19 nous a contraint, dès le début du confinement, à suspendre les activités en contact avec le public. La configuration de nos locaux ne nous permettait plus d'accueillir de public. Les permanences administratives et juridiques ont été arrêtées.

**Nous avons continué à répondre aux sollicitations par email**, en organisant une équipe de bénévoles pour y répondre individuellement.

### La mise en place de permanences téléphoniques

**A partir de mai 2020, des permanences téléphoniques ont été mises en place, deux fois par semaine**, les lundis et jeudis de 18h à 20h, dans un premier temps à l'Asti en respectant les gestes barrière (2 ou 3 bénévoles). Puis, suite aux couvre-feux, elles se sont fait depuis le domicile des bénévoles, avec des transferts d'appels du standard de l'ASTI et une connexion Zoom qui permet aux bénévoles de dialoguer entre eux pendant la permanence.

### L'arrêt temporaire de la distribution de courrier

**Dès le 16 mars 2020, nous cessons toute distribution.** Les services des administrations étaient fermés, la Poste aussi, nous recevons alors peu de courrier, et n'avons pas la possibilité de retirer d'éventuels avis recommandés ; nous avons simplement mis le courrier à l'abri.

Dès le mois de mai, la Poste ayant repris son service, le courrier commence à s'entasser et il nous faut trouver une solution pour remettre leurs lettres aux domiciliés. L'Asti achète les produits de protection sanitaire et, **à partir du 18 mai, la distribution s'organise, sans accès des domiciliés dans les bureaux, et sur RDV**, afin d'éviter des rassemblements importants devant les locaux.

**A partir de juin, la distribution se fait aux jours et heures habituels**, trois fois par semaine, sans accès dans les locaux.

## Analyse de la population accueillie dans les permanences et pour la domiciliation

**1176** bénéficiaires  
d'accès aux droits 2020

DONT

**79** personnes en Permanence administrative

**301** personnes en permanence ou rendez-vous juridique

**243** demandes de renseignements par email

**300** personnes renseignées lors des permanences téléphoniques

**315** personnes reçues pour la domiciliation

### Quel public?

Le public d'accès aux droits de l'ASTI se compose principalement d'étrangers :

- installés régulièrement ou en recherche de régularisation en France ou sans domicile stable
- demandeurs d'asile
- mineurs isolés
- ressortissants européens ou étrangers ayant un titre séjour d'un autre pays de l'UE.
- étrangers de passage
- Français de naissance ou d'origine étrangère.

Les personnes recourant aux services de l'ASTI sont souvent dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; **la majorité vit soit à Bordeaux** (quartier Saint-Michel, Saint-Jean, les Aubiers, Bacalan...), **soit dans la Métropole** (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

**En 2020 56% sont sans domicile stable ils étaient 42% en 2019.**

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (Libourne, ou Médoc par exemple) ou d'autres départements de la région.

Les courriels ou appels téléphoniques peuvent venir de toute la France comme de l'étranger.

*L'analyse détaillée des informations qui vont suivre porte essentiellement sur les personnes qui viennent à l'Asti pour les permanences ou la domiciliation de leur courrier. Soit 657 bénéficiaires.*

## 1. Public par âge et genre

### Une majorité d'hommes

Plus des  $\frac{3}{4}$  de la population sont des hommes de 18 à 64 ans. La proportion reste sensiblement la même ces dernières années.

### Une baisse des MIE

**Le nombre de mineurs suivis par l'Asti, qui ne cessait d'augmenter (de 14 en 2016 à 266 en 2019) a fortement chuté (64 en 2020).**

Cette forte baisse peut s'expliquer par l'arrêt de nos permanences physiques, et par la fermeture du squat Fort Life, situé en face de nos locaux, qui accueillait un grand nombre de mineurs étrangers, plus que par une prise en charge effective de l'ASE. Nous constatons que beaucoup de MIE restent à la rue ou dans des squats comme le Kabako.

A l'Asti, en 2020, les Guinéens représentent le plus fort contingent de MIE, soit 49% de la population des mineurs reçus en 2020 à l'ASTI. 95% sont des hommes.

Tranche d'âge	Femme + Homme		Femme		Homme	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
< 18 ans	64	266	3	14	61	252
18-25 ans	105	245	12	47	93	198
26-64 ans	449	1096	132	342	317	754
65 ans et plus	34	57	8	25	26	32
Non renseigné	5	18	1	9	4	9
<b>TOTAL</b>	<b>657</b>	<b>1682</b>	<b>156</b>	<b>437</b>	<b>501</b>	<b>1245</b>

## 2. Public par nationalités et zones géographiques

### La répartition par zone géographique est assez stable.

La part de l'Afrique Noire, qui avait doublé en 2017 et s'était stabilisée (47% en 2019 comme en 2018), a un peu diminué en 2020 (44 %).

### Le nombre de nationalités représentées diminue

En 2019, 80 nationalités étaient représentées (84 en 2018), en 2020 les personnes reçues à l'ASTI sont de **57 nationalités**.

Les 15 nationalités les plus représentées recouvrent à elles seules 81% de la population reçue, soit 532 personnes. Les pays les plus représentés sont encore cette année **l'Algérie, la Guinée, le Maroc et le Sénégal**.

Nationalité	Femme + Homme	Femme	Homme
Algérie	96	28	68
Guinée	76	5	71
Maroc	62	22	40
Sénégal	54	16	38
Espagne	40	1	39
Côte d'Ivoire	36	7	29
Bulgarie	27	13	14
Portugal	23	1	22
Mali	22		22
France	20	11	9
Nigéria	19	6	13
Albanie	17	9	8
Cameroun	15	3	12
Congo	15	4	11
Soudan	10	1	9
Autres nationalités	125	29	96
<b>TOTAL</b>	<b>657</b>	<b>156</b>	<b>501</b>

### 3. Les motifs principaux des demandes adressées aux permanences

Les demandes des usagers, très diverses, se répartissent entre :

**Les demandes administratives** : travaux d'écrivain public, demandes de logement, prestations familiales, couverture sociale, retraites, impôts, pensions de réversion...

**Les questions relatives à l'entrée et au séjour** : visas, première demande ou renouvellement d'un titre de séjour, changement de statut, régularisation, éloignement, droit des communautaires...

**Les problèmes liés à la famille** : conjoint de Français ou de ressortissant communautaire, parent d'enfants français, regroupement familial, mariage, divorce, PACS, adoption, autorité parentale ...

**Les problèmes liés au travail** : première demande titre salarié ou régularisation de travailleurs sans papiers.

**Les demandes d'asile**, de protection subsidiaire ou apatride

**Les questions relatives à la nationalité** : naturalisation, réintégration

**Les MIE** : prise en charge par l'ASE, recours auprès du juge des enfants, dossiers jeunes majeurs...

## Motifs principaux des entretiens par grande catégorie

	2020	2019
Séjour	130	604
Asile	49	196
Famille	45	158
MIE - jeunes majeurs	41	223
Européens	19	57
Administratif	72	322
Nationalité	59	113
Entrée	2	19
Non renseigné	2	30
<b>TOTAL</b>	<b>419</b>	<b>1722</b>

En 2020, aux **419 entretiens en face à face**, il faut ajouter **315 entretiens par téléphone** et **245 réponses par email**.

### Permanences téléphoniques en 2020

Séjour	151
Famille	35
Administratif	29
Asile	19
Nationalité	13
MIE- jeunes majeurs	11
Européens	8
Entrée	3
Non renseigné	46
<b>TOTAL</b>	<b>315</b>

### Demandes par mél en 2020

41
17
13
7
5
2
1
159
<b>245</b>

En 2020, près de **250 demandes de renseignements juridiques sont arrivées via l'email de l'ASTI**, dont certaines en provenance d'autres départements et même de l'étranger.

Nous ne disposons pas toujours de données suffisantes pour évaluer la situation de la personne, dans ce cas :

- soit nous répondons de manière générale,
- soit nous leur conseillons de passer à une permanence s'ils habitent en Gironde ou nous les orientons vers des associations de défense des étrangers proches de leur domicile.

### Le travail des bénévoles hors permanences

En dehors du temps des permanences, durant lesquelles les personnes sont reçues individuellement, la prise en charge des dossiers les plus complexes conduit également les bénévoles à, d'une part, **fixer des rendez-vous afin d'approfondir l'étude d'un cas**, d'autre part, **effectuer des recherches juridiques et des travaux de rédaction**, qui peuvent parfois être longs.

Toujours en dehors du temps des permanences, **les intervenants bénévoles entretiennent des contacts réguliers avec des partenaires** (associations, avocats, travailleurs sociaux) afin de rechercher ensemble les solutions les plus adéquates. Enfin, ils peuvent effectuer des **accompagnements individuels pour des démarches administratives** ou des convocations auprès des services de la Préfecture.

### Le défaut d'information et d'orientation des services de l'Etat

**Les associations se trouvent bien souvent à assurer un rôle qui devrait être celui des services de l'État.** En effet, depuis le dernier trimestre 2013, la préfecture de la Gironde a institué une prise de rendez-vous pour tout dépôt de dossier. Il n'y a plus d'accueil physique adapté pour les étrangers, seules sont reçues au guichet les personnes munies d'une convocation.

Des listes de pièces à fournir selon la situation des personnes sont disponibles sur le site ou à la préfecture mais, dans les deux cas, aucune aide qualifiée n'est là pour les orienter, ou les renseigner.



## Le contexte juridique 2020

### 1. Impact du COVID-19 sur l'entrée et le séjour des étrangers en France

L'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur l'ensemble du territoire national par décret, à compter du 17 octobre 2020, et a été prolongé jusqu'au 16 février 2021 par la loi du 14 novembre 2020. **Une période juridiquement protégée durant laquelle un régime dérogatoire relatif aux délais est mis en place entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus.**

Le droit des étrangers s'en retrouve impacté, soit par les mesures entrées en vigueur pendant la période du premier confinement, soit par des actualisations de la part de certaines administrations qui tiennent compte du nouveau cadre juridique, à compter du 11 mai 2020.

- **Prolongation** des titres de séjour
- **Extension de la durée maximale de travail pour séjour « étudiant »**  
80% de la durée de travail annuelle, jusqu'à la reprise effective des cours
- **Extension du droit au séjour et du droit au travail « travailleur saisonnier »**
- **Prolongation des délais des formalités** et recours administratifs  
*Ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020*
- **Prolongation des délais de réponse de l'administration**
- **Restrictions de l'entrée** sur le territoire  
*Instruction du 18 mars 2020 et 12 mai 2020*
- **Adaptations de la procédure de demande d'asile**  
*Un arrêté du 5 mai 2020 publié au JO le 12/05/2020 a modifié la durée initiale de l'attestation de demande d'asile pour toutes les demandes d'asile et renouvellement enregistrés à compter du 11 mai 2020 :  
« Dix mois lorsque l'OFPRA statue en procédure normale ; six mois lorsque l'OFPRA statue en procédure accélérée. L'attestation est ensuite renouvelée par périodes de six mois.»*

### 2. Gel des visas et violation du droit à une vie privée familiale

La situation sanitaire est prétexte à nombre de restrictions aux droits des personnes. Plus particulièrement, une instruction ministérielle du 29 décembre 2020 prévoyait une absence de dérogations pour les personnes sollicitant un visa dans le cadre du regroupement familial et de la réunification familiale. Elle a été suspendue par le *Conseil d'État* le 21 janvier.

### 3. Référé mesures utiles

Comme l'avait déjà jugé le *Conseil d'Etat le 10 juin 2020*, **l'utilisateur qui n'accède pas au service public** peut faire un référé mesures utiles et fournir des captures d'écran.

De même, il peut l'utiliser **en cas d'absence de réponse de la préfecture à des demandes de titre de séjour**, après plusieurs rappels.

### 4. La refonte du CESEDA

Deux textes annoncent la refonte du CESEDA, qui sera appliquée au 1er mai 2021.

*Ordonnance n° 2020-1733 du 16 décembre 2020* portant partie législative du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

*Décret n° 2020-1734 du 16 décembre 2020* portant partie réglementaire du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

## Les formations au droit des étrangers

### 1. Pour les bénévoles de l'ASTI

Les bénévoles qui arrivent dans l'association demandent à être formés en droit des étrangers. D'autre part, les modifications continuelles de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification nécessitent des mises à jour régulières pour les permanenciers plus anciens.

Un nombre croissant d'étudiants (en droit, sciences-politiques, carrières sociales etc...) souhaitent, en participant aux permanences, compléter leur formation théorique par une pratique sur le terrain.

**Des réunions d'échanges et de formation d'une durée d'environ 2h30 à 3h ont eu lieu, chaque mois**, de janvier à mars 2020. Elles concernent une dizaine de bénévoles en moyenne, qui peuvent ainsi progressivement enrichir leurs compétences et apprendre à formuler lors des permanences les « bonnes questions » pour cerner le problème qui leur est posé et apporter une réponse adaptée. Les derniers textes parus en matière de droit des étrangers et les dernières décisions de jurisprudence sont étudiées et commentées ; des situations complexes vues en permanences sont analysées, discutées.

Après mars 2020, ces réunions mensuelles de formation des bénévoles ont dû être arrêtées du fait des contraintes de la crise sanitaire. Elles ont été remplacées par des notes concernant des nouvelles réglementations ou la jurisprudence. L'information a continué à circuler par email entre les permanenciers.

### 2. Les formations thématiques ouvertes aux partenaires

2020	Titre	Participants	Durée	Heures/ personne
23 janvier	Le droit d'asile en France à l'aune de la réforme du 10 septembre 2018	45	3h	135
10 mars	Formation de base - Droit des étrangers	62	3h	186
TOTAL		107	6h	321

Ces formations sont ouvertes aux bénévoles de l'ASTI Bordeaux et aux bénévoles ou salariés de nos partenaires (associations, administrations, centres sociaux, CADA, ...). Nous avons dû suspendre toute autre formation sur le reste de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire. Cela a constitué un vrai manque pour les nouveaux bénévoles, ainsi que pour recruter de nouvelles personnes.

# LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

.....

## Représentation dans des collectifs

### LE COLLECTIF MIE

Ce collectif regroupe plusieurs associations : ASTI Bordeaux, CIMADE, FCPE, LDH, RESF, MDM, HSB, TREMLIN.

En 2020, le collectif s'est doté d'une **charte de fonctionnement** à laquelle devra adhérer toute association désirant s'y joindre.

### Une baisse du nombre de MIE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et une **diminution importante du nombre d'arrivées de MIE (mineurs isolés étrangers) en France, comme en Gironde.**

Selon des données nationales encore provisoires, environ **9500 mineurs auraient été confiés aux Conseils départementaux durant l'année 2020** (soit une baisse de près de la moitié) **dont 224 en Gironde.**

Le Conseil Départemental de la Gironde a seulement indiqué qu'**au 15 juin 2020, le nombre total de MIE et jeunes majeurs dans l'ASE est de 1222** (pour moitié MNA et pour moitié jeunes majeurs).

L'ASTI Bordeaux qui est restée soit fermée, soit limitée à des permanences téléphoniques pendant presque toute l'année 2020, n'a eu, de fait, que des contacts limités avec les MIE.

### Rencontres avec le Département

Le Collectif a rencontré le Conseil Départemental à **deux reprises** cette année, en janvier et en juin.

Le CD a indiqué avoir signé une nouvelle convention avec la Préfecture précisant que tout jeune arrivant au SAEMNA sera accompagné à la Préfecture par un éducateur pour prise d'empreintes et vérification documentaire. Le CD craignait, en cas de refus, de ne plus toucher certaines sommes allouées par l'Etat. Le collectif MIE s'est indigné de cette décision, sachant que les informations recueillies alimentent des fichiers informatiques qui facilitent l'expulsion des jeunes si leur minorité n'est pas reconnue.

Le collectif a insisté pour que le CD demande au moins à la préfecture de remettre au jeune un document écrit précisant le résultat des vérifications ainsi qu'une attestation de non-restitution lorsqu'elle conserve des documents d'état-civil.

**Le COS, gestionnaire du SAEMNA, faisant des évaluations très contestables amenant au rejet de très nombreuses demandes de prise en charge, sera remplacé par le CEDEF en 2021.**

### **L'hébergement/ la prise en charge des MIE**

Les jeunes, dont la prise en charge est refusée, restent à la rue sans aucun secours, sauf celui de la société civile.

Compte-tenu de la crise sanitaire le Conseil départemental a procédé à des hébergements temporaires de ces jeunes en recours pendant des périodes de confinement.

Deux actions de la société civile à l'égard de ces jeunes en recours sont à noter :

- **MSF (Médecins sans Frontières)** est intervenu très ponctuellement de février à juin 2020 en **hébergeant une trentaine de jeunes**.
- un **collectif, KABAKO, héberge depuis juin 2020 dans un bâtiment squatté (appartenant au Département), rue Camille Godard, des jeunes en recours** avec l'aide d'associations telles que Tremplin. Ils sont débordés par la demande et n'ont pas pour vocation de remplacer L'État. À la demande du Kabako, des permanenciers de l'ASTI interviennent dans le squat, pour des permanences juridiques, de janvier à mars 2021.

**Le collectif MIE soutient Kabako** et a poursuivi des actions pour demander que ces jeunes soient pris en charge le temps de voir la question de leur minorité examinée par le juge des enfants, étant précisé qu'à l'issue des recours exercés, une large majorité de ces jeunes voit leur minorité reconnue. Le CD indique être prêt à proposer un accompagnement éducatif, à condition que la préfecture organise un hébergement dans le cadre de l'hébergement d'urgence. Pour l'instant nous nous heurtons à un refus de cette dernière.

### **Les problèmes de titre de séjour à la majorité**

La question de l'obtention d'un titre de séjour à la majorité reste un terrain de combat pour le collectif.

**La préfecture prononce un nombre important d'OQTF (obligation de quitter le territoire français), arguant de documents d'état-civil falsifiés et de trafic de la part de passeurs.** La situation des jeunes a pourtant déjà été examinée par des magistrats, qui ont reconnu leur minorité. Ces jeunes ont ensuite suivi une formation professionnelle et, certains ont déjà intégré le marché du travail. Il est inacceptable que le travail des jeunes et de leurs accompagnateurs soit anéanti par des décisions d'expulsion du territoire.

## LES EGM

L'ASTI est membre de ce collectif national depuis sa création à Bordeaux (AL 33 EGM). Signataires des actions menées, nous participons aux rassemblements aux réunions (sur zoom cette année), en fonction de nos disponibilités.



### Actions en 2020 :

- Appel pour un accueil digne auprès des candidats aux municipales,
- Nombreux courriers de protestation à la Préfète et aux élus pour demande de protection pendant le premier confinement et constat de non-respect de la mise à l'abri...
- Marche des Solidarités avec les sans-papiers
- Appui aux migrants contre les expulsions
- Autres actions ou représentations

## RESF 33 (Réseau Education Sans Frontière)



L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005. Les contacts sont fréquents dans le cadre des collectifs.

## LES CERCLES DE SILENCE

Depuis douze ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA). De nombreux tracts sont distribués aux passants, certains rejoignant le cercle pour quelques minutes ou davantage.

Deux cercles ont eu lieu au début de l'année, le confinement rendant impossible tout rassemblement dès le mois de mars.

## Représentation dans des associations

L'ASTI est représentée ou membre de diverses associations :



**Le CLAP** (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français. Un représentant de l'Asti est membre du CA, il participe à des réunions thématiques au CA et à l'AG.

**La Maison des Femmes** est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

**La Halle des Douves** regroupe les organismes et particuliers concernés par les activités de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux transformé en Maison de Vie à destination des associations et des habitants du quartier Capucins / Saint-Michel / Sainte-Croix. L'Asti y adhère et a utilisé régulièrement le lieu. L'ASTI participe à l'AG.



**Les Hébergeurs Solidaires de Bordeaux** : le réseau créé en 2017 s'est constitué en association autonome depuis le 2 mai 2018. L'ASTI fait partie des administrateurs et a participé à l'AG et aux CA.

## Autres actions ou représentations

### Partenariats institutionnels

**Mairie de Bordeaux** : réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisées par la Direction du Développement Social Urbain (DSU)

**Préfecture de la Gironde et Bordeaux Métropole** : deux réunions organisées pour les appels à projet commun.

**Préfecture / DDCS**

**Conseil départemental de la Gironde**

### Partenariats opérationnels

Dans le cadre des différents collectifs nous avons des contacts réguliers et fréquents avec **la Cimade, la LDH, Médecins du Monde, l'IDE, le RESF33, le CED rive droite.**

Nous participons au **Collectif girondin de solidarité aux réfugiés (CSR33)** ainsi qu'au **Collectif de soutien aux expulsés.**

Des liens sont établis avec **le Secours Populaire, le Secours catholique, Saint-Vincent-de-Paul** : en fonction des besoins, ils nous adressent des personnes pour du conseil juridique ou les cours de français, et leurs bénévoles participent fréquemment à nos formations sur le droit des étrangers.

### Interventions ponctuelles

En 2020, en raison des conditions sanitaires liées au Covid, pas ou peu de rencontres, tables rondes ou débats. Ainsi, contrairement aux autres années, il n'a pas été fait appel aux compétences reconnues de l'Asti pour des interventions ponctuelles.

# LES LIENS AVEC LA FASTI

(Fédération des Associations de Solidarité avec Tout·e·s les Immigré·e·s)

.....



## **Rencontre nationale « Les femmes dans notre mouvement, parlons-en ! »**

L'ASTI Bordeaux participe particulièrement à la Commission femmes de la FASTI, qui fédère les activités des ASTI locales, dans toute la France.

En 2020, deux commissions se sont déroulées en présentiel, au mois de janvier et juillet.

Élaborée en 2019, la commission a organisé **une rencontre nationale : « Les Femmes dans notre Mouvement Parlons-en ! »**

Ce projet est né de l'envie de mieux identifier, de valoriser les nombreuses actions mises en place dans les ASTI.

**Les 15 et 16 février 2020, 25 militantes de 14 ASTI se sont retrouvées** pour échanger sur les actions menées en direction des femmes mais aussi réfléchir à nos pratiques, au sens que l'on donne à nos actions :

Que mettons-nous en place pour favoriser la participation des femmes ?  
Quelle place laissons-nous aux femmes accompagnées dans nos associations ?  
Que met-on derrière des mots comme « autonomie », « émancipation » ?  
Pourquoi est-il important d'avoir des espaces pour les femmes dans nos associations ?...

Ce week-end a permis des discussions riches et dynamiques et l'émergence de pistes d'actions, de réflexions, de formations.

## **Journal Ouvrons les Frontières**



Les liens avec la FASTI reposent aussi sur la parution mensuelle d'un **journal *Ouvrons les Frontières* (OLF)** qui rend compte de la vie du mouvement : les actions, les mobilisations et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications.



# CONCLUSION

---

Après une année bousculée par la crise sanitaire, un arrêt partiel de ses activités, la recherche de nouveaux locaux et la démission de son président historique, l'ASTI Bordeaux a su **maintenir au maximum ses activités et s'adapter à ce contexte instable** et mouvant.

La crise sanitaire a aussi accentué les obstacles et difficultés des étrangers. Notre public n'a pas cessé de nous contacter pendant cette crise sanitaire. Les retards en préfecture, la dématérialisation, le gel des visas dans les consulats, constituent encore autant d'obstacles à leur installation et leur intégration. L'ASTI Bordeaux reste vigilante, et en alerte sur tous ces points et constitue, plus que jamais, **un lieu de ressources, de conseils et d'accompagnement pour les populations étrangères** de Bordeaux et alentours.

Enfin, l'association entame l'année 2021 par un **emménagement dans de nouveaux locaux**, certes

provisaires, mais grands, et adaptés à toutes ses activités. Ils lui permettent de renouer un contact plus régulier avec ses bénévoles et membres actifs, mais aussi de regrouper toutes ses activités en un même lieu, et offrir des conditions d'accueil plus sereines aux personnes reçues, du moins pour l'année à venir.

Comme tout le monde associatif, l'ASTI souffre aujourd'hui d'une **difficulté à mobiliser ses bénévoles actuels, et à en recruter de nouveaux**. Ses instances dirigeantes sont aussi confrontées aux départs successifs de toute une génération de militantes et militants qui ont œuvré pendant des années.

Pour répondre à tous ces questionnements, l'ASTI prévoit une grande **journée de réflexion, le 19 septembre 2021**, pour reposer les bases de notre engagement commun et repartir, on l'espère, avec de nouvelles énergies.

**ASTI Bordeaux**  
30 rue Armand Caduc  
33800 BORDEAUX

05 56 92 65 98  
[astibordeaux@gmail.com](mailto:astibordeaux@gmail.com)

**[www.astibordeaux.fr](http://www.astibordeaux.fr)**